

## **AVIS DE PUBLICITÉ PRÉALABLE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

La Commune de Soulac-sur-Mer a été sollicitée pour mettre à disposition la Place Aliénor d'Aquitaine pendant les mois de juillet et août.

Cette manifestation aurait lieu pendant 9 samedis et se tiendrait à partir de 18 heures.

L'éventuel accord de la Commune prendrait la forme d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public, au titre de l'article L.2122-1-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, moyennant le paiement d'une redevance.

La durée de l'autorisation serait de 3 ans et ne pourrait en aucun cas être renouvelée par tacite reconduction.

Les éventuels organisateurs de manifestations concurrentes, susceptibles d'être intéressés par ce lieu et ces créneaux horaires, sont appelés à se faire connaître auprès de la Ville de Soulac-sur-Mer, à la Direction Générale des Services, par mail : [contact@mairie-soulac.fr](mailto:contact@mairie-soulac.fr) le vendredi 17 mai au plus tard.